

Règlement de la « Tatihougue 2026 »

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement par leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de celui-ci. Cette épreuve est sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon et les points non mentionnés dans ce règlement relèvent du règlement de la FF Tri.

1. Présentation de la course

Nous vous rappelons que la « Tatihougue » est ouverte aux personnes entraînées, présentant une bonne condition physique. L'épreuve se déroule en une seule étape au rythme de chacun, cependant des barrières pourront être mises en place.

Les athlètes participent à cette épreuve en ayant pris connaissance du règlement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident de vol ou perte de matériel et/ou objets personnels. Les participants déclarés hors temps ou hors course par l'organisation seront stoppés et pris en charge.

Les formats proposés (parcours en cours de validation auprès des autorités compétentes) :

- Une course ludique, parent enfant d'une distance adaptable de 500m à 2km
- **Un format M: 20 km** au total comprenant 15km de Run et 5 km de Swim. Plusiueurs ravitaillements sont prévus.
- **Un format S : 12 km** au total comprenant 9km de Run et 3 km de Swim. Plusieurs ravitaillements sont prévus.
- **Un format XS: 6 km** au total comprenant 5 km de Run et 1 km de Swim.

Remarque: Les parcours sont susceptibles d'évoluer en fonction de contraintes administratives ou météorologiques.

2. Programme

- 1er juillet : Clôture des inscriptions
- Samedi 4 juillet :
 - 10h00 : Ouverture du village de la Tatihougue au Fort de la Hougue (Buvette, restauration, exposants,...)
 - 10h00 : Début de la distribution des dossards au Fort de la Hougue
 - 12h30: fin de remise des dossards de la 20km
 - 13h00 : Départ de la 20km devant le fort de la Hougue
 - 13h00 : fin de remise des dossards de la 12km et départ pour Tatihou depuis la grande jetée (phare rouge)
 - 13h30: dernière navette quitte le phare rouge
 - 14h00 : Départ de la 12km depuis l'île Tatihou
 - 15h00 : Départ de la 6km devant fort de la Hougue
 - 16h00 : Départ de la course enfant
 - 17h00 : Remise des prix
- Dimanche 5 juillet :
 - 12h00 : Fermeture du parking Camping Car

3. Conditions météorologiques

Dans le cas des prévisions météorologiques défavorables, l'organisation se donne le droit d'annuler ou de stopper la compétition. Aucune réclamation ne pourra être retenue à l'encontre de l'organisation.

4. Inscriptions

Pour participer :

- Votre équipe doit être constituée de deux personnes (2 hommes ou 2 femmes ou 1 homme et 1 femme) hormi pour l'épreuves « solo » découverte
- Tous les participants (sauf la course enfants) devront souscrire une "licence expérience" lors de leur inscription ou être licenciés à la fédération française de triathlon.
- Tous les participants qui souscrivent une "licence expérience" devront compléter le "Formulaire information Santé" disponible sur la plateforme d'inscription.
- Les participants de la 20km et la 12 km doivent être nés en 2008 ou avant. Aucune dérogation ne sera accordée.
- Les participants de la 6km doivent être nés en 2010 ou avant.
- L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription ou d'interdire la participation d'un athlète.

5. Tarifs, dates et clôtures des inscriptions

Tarifs par binôme (hors frais de gestion en ligne):

	6km Solo	6km Duo	12 km Duo	20 km Duo	Course parent enfant
Avant le 1er Mai	8€	15€	30€	50€	Inscriptions le 4 juillet - GRATUIT
4 juillet*	10€	18€	40€	60€	

*si le quota de places n'est pas atteint.

Les tarifs ne comprennent pas les frais de gestion de l'inscription en ligne, ni les frais de "licence expérience" qui seront directement collectés par la FF triathlon.

75 équipes disponibles pour la 12km

25 équipes disponibles pour la 20km

175 places disponibles pour la 6km (solo + duo)

6. Retrait des dossards

Le retrait des dossards aura lieu le samedi 4 juillet dès 10h sur le site de la Hougue à Saint Vaast La Hougue. Il n'y aura pas de distribution de dossards pour des dossiers incomplets. Il ne sera pas possible de retirer le dossard d'une autre équipe (sauf demande préalable).

7. Conditions d'annulations

L'inscription est définitive et tous les frais engagés par l'athlète ne feront l'objet d'aucun remboursement (sauf sur présentation d'un certificat médical avant le 30 juin 2026 et avec une retenue de 10 euros de frais de dossier). Cependant, l'organisation vous autorise à trouver un remplaçant sans frais sous condition de modifier votre dossier auprès de l'organisation. Ils seront acceptés jusqu'au 30 juin 2026 inclus. Aucun remboursement et aucun changement de format de course ne sera possible après le 30 juin 2026. En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral, de requête de l'autorité administrative ou de tout autre motif indépendant de la volonté des organisateurs ou de toute autre circonstance susceptible de mettre en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves, ou d'y mettre fin à tout instant, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement ou versement d'indemnité.

8. Respect de la nature

Les sentiers et les alentours des postes de ravitaillement doivent être aussi propres après le passage des participants qu'avant leur passage. Une zone de propreté sera mise en place à chaque ravitaillement. Les concurrents devront boire et manger dans l'enceinte des postes de ravitaillement.

9. Assistance personnelle

Les concurrents ne pourront pas recevoir d'aide de personnes extérieures à l'organisation, ce qui exclut toute assistance « volante » de type « lièvre », accompagnateurs, porteurs d'eau...

10. Disqualification et pénalisation

Une équipe ou un solo pourront être disqualifiée pour les raisons suivantes :

- Absence d'un article prévu dans l'équipement obligatoire durant la course
- Absence de dossard pendant toute la durée de la course
- Utilisation du matériel formellement interdit
- Pointage au-delà de l'heure de fermeture d'un poste de contrôle (hors course)
- Utilisation d'un quelconque moyen de transport pendant l'épreuve
- Non-assistance à un concurrent en difficulté
- Pollution et dégradation des sites par les participants
- Insultes ou menaces proférées à l'encontre des bénévoles, des contrôleurs, des commissaires sportifs ou des membres de l'organisation
- Toute prise de position orale ou écrite avant, pendant et après l'épreuve sportive à connotation diffamatoire ou injurieuse, pourra être sanctionnée par l'organisation par une interdiction de participer à une ou des épreuves durant une ou plusieurs années en fonction de la gravité des propos tenus et ce, indépendamment d'éventuelles poursuites judiciaires
- État physique ou psychique du concurrent jugé inapte à la poursuite de l'épreuve par le directeur de course sur avis d'un médecin
- Comportement dangereux d'un concurrent, détention d'un objet prohibé en état de récidive

- Participants qui ne suivent pas le parcours balisé ou qui omettent de passer par un poste de contrôle

11. Barrières horaires

Afin d'assurer la sécurité de tous les participants des barrières horaires seront mises en places pour la 20km et la 12km.

Les informations seront bientôt disponibles.

12. Droits à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Il est en outre entendu qu'aucune image, qu'aucune photographie ou qu'aucun film vidéo ne pourra être commercialisé auprès de partenaires privés ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord express de l'organisateur.

13. Sécurité et assistance

Elle est assurée par des postes de contrôle (ravitaillement, pointage) et sanitaires (médical et paramédical), des secouristes (aquatiques et pédestres), des contrôleurs-signaleurs, des équipes de serre- files. Les deux membres constituant une équipe doivent à tout moment rester près l'un de l'autre avec une distance maximale autorisée de 10 m. Une liaison entre athlètes d'un même binôme (type corde élastique) est obligatoire pour les portions de natation. Un membre organisateur de la course pourra arrêter le premier équipier et le faire attendre son coéquipier si la distance entre les deux est devenue trop importante.

14. Classement

Le chronométrage s'effectue de la ligne de départ jusqu'au passage de la ligne d'arrivée.

15. Vérification du matériel obligatoire au départ et pendant la course

Lors de l'enregistrement au départ, le concurrent pourra être demandé de présenter son matériel obligatoire et le conserver tout au long de la course.

Matériel obligatoire par coureur pour la 20km et la 12km :

- 1 Sifflet
- Chaussures de sport obligatoires dans l'eau
- En dessous de 16°C, une combinaison adaptée au Swimrun sera obligatoire. Attention, vous ne pourrez pas prendre le départ si vous ne portez pas de combinaison.

Matériel fourni par l'organisation :

- 1 bonnet de natation (obligatoire pour toutes les parties natation)
- 1 longe

Matériel accepté :

- Plaquettes de natation
- Flotteurs d'une taille inférieure à 40x30x20cm (type pull boy)

- Lunettes de natation
- Liaison entre athlètes d'un même binôme (type corde élastique)

Matériel formellement interdit sous peine de disqualification :

- Flotteur ou appareil gonflable supérieur à 40x30x20cm
- Tout matériel motorisé

16. Abandons

Tout participant qui abandonne entraîne l'abandon de son équipe. Il doit faire invalider son dossard au poste d'assistance le plus proche et lui remettre afin qu'il soit neutralisé. A défaut, l'organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient en découler (déclenchement de recherches par exemple) et, d'autre part, l'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription du participant pour les éditions ultérieures. L'organisation rapatrie les participants ayant abandonné uniquement aux postes de ravitaillement. L'équipe doit donc impérativement rejoindre ces points si elle souhaite être rapatriée à l'arrivée.

17. Parcours

Le parcours de la course est balisé et doit être suivi dans sa totalité. Le balisage sera composé de rubalise, de flèches logotées « Tatihougue » le long du parcours et exceptionnellement des marquages en peinture au sol. Pour la partie natation, le balisage sera fait avec des bouées gonflables et des marques existantes. Les sorties d'eau seront matérialisées par des pavillons. Dans le cas contraire, l'équipe se verra disqualifiée. Les entrées et sorties de l'eau sont en milieu naturel sans aménagement et comportent donc des risques de coupures et de blessures dues aux rochers et vagues. L'organisation se réserve à tout moment le droit de modifier le parcours sans préavis.

18. Secours

Une équipe de secouristes sera mise en place par l'organisation. Ils assureront l'assistance médicale des participants. Ils aviseront sans délai le directeur de course de l'inaptitude d'un participant à continuer l'épreuve.

19. Assurance

L'organisation a souscrit pour la durée de l'épreuve sportive une assurance en responsabilité civile par le biais de la FF tri (licence manifestation) à l'égard des tiers et des participants. La responsabilité de l'organisateur est dérogée en cas d'abandon, de disqualification pour pointage hors délai, par décision médicale ou autre décision du directeur de course.

20. Assistance fournie par l'organisation pendant l'épreuve

Le concurrent pourra bénéficier de ravitaillements (liquide et solide) prévus par l'organisation.